

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 20

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE1^{ère} séance de l'année 2012

Vendredi 27 janvier 2012

DÉLIBÉRATION N°2012.01.01/209

Attribution d'une subvention
à la ville des Abymes
en vue de l'organisation, en collaboration
avec le Comité National « *Super Mamie* »,
de l'Election de la Super Mamie
de la Guadeloupe,
le 18 Février 2012, au stade des Abymes.

L'An Deux Mil Douze, le vendredi 27 janvier, à
8 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence,
s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la
présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap
Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la
convocation faite le 16 janvier 2012.

PRÉSENTS : 13

M. Jacques	BANGOU	Président
Mme Suzelle	SEVILLE	2 ^{ème} Vice Présidente
M. José	GUIOLET	4 ^{ème} Vice Président
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Georges	BRENT	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
Mme Eliane	GUIOUGOU	Déléguée Communautaire
Mme Alexandrine	MOUEZA	Déléguée Communautaire
M. Serge	NIRELEP	Délégué Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANT : 1

Mme Betty SALBOT

MANDATAIRE : 1

M. Gérard DESTOUCHES

EXCUSÉS : 6

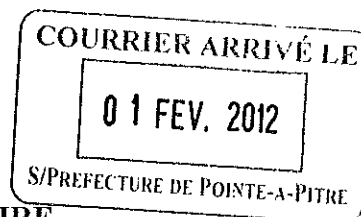
M. Eric JALTON
M. Rosan RAUZDUEL
Mme Maguy CELIGNY
M. Dominique BIRAS
M. Franck PETIT
M. Patrick SELLIN

ABSENT : 0

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Alexandrine MOUEZA*.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence et approuvant les statuts de l'ECPI ;

VU la délibération n°2010.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

Considérant le rapport du Président ;

Dans le cadre de l'animation de son territoire et dans un souci d'assurer la cohésion sociale, la ville des Abymes, en collaboration avec le Comité National « *Super Mamie* », organise l'Election de la Super Mamie de la Guadeloupe, le 18 Février 2012, au stade des Abymes.

Afin de favoriser la réalisation effective de cette manifestation, il est envisagé une participation de Cap Excellence à hauteur de **dix mille (10 000€)**.

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 – De favoriser la réalisation effective de l'Election de la Super Mamie de la Guadeloupe, le 18 Février 2012, au stade des Abymes, visant à garantir la cohésion sociale sur le territoire communautaire, organisée par la ville des Abymes en collaboration avec le Comité National « *Super Mamie* ».

ARTICLE 2 – D'arrêter la contribution financière de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence à la somme de **dix mille euros (10 000€)** qui sera versée à la ville des Abymes en vue de l'organisation de l'Election de la Super Mamie de la Guadeloupe.

ARTICLE 3 - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de CAP Excellence - Exercice 2012 - Chapitre 67 – Article 674 (*Subventions exceptionnelles*).

ARTICLE 4 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.



Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 1^{er} février 2012

Le Président

Jacques BANGOU



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture, le 1^{er} février 2012 ;
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 1^{er} février 2012 ;
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, le 1^{er} février 2012 ;
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 1^{er} février 2012.